

Sommaire

- Calendrier
- Informations générales
- Plateforme d'inscription
- Étape "médiation - formation"
- Étape avec la médiathèque Nelson Mandela
pour les écoles maternelles uniquement
- Atelier Canopé 25 - Besançon
- Transports
- Droits à l'image et associés
- Contacts

mail : parcoursculturels@grandbesancon.fr

Secrétariat de la Direction Action Culturelle : 03.81.87.83.26

Contact : parcoursculturels@grandbesancon.fr



GUIDE

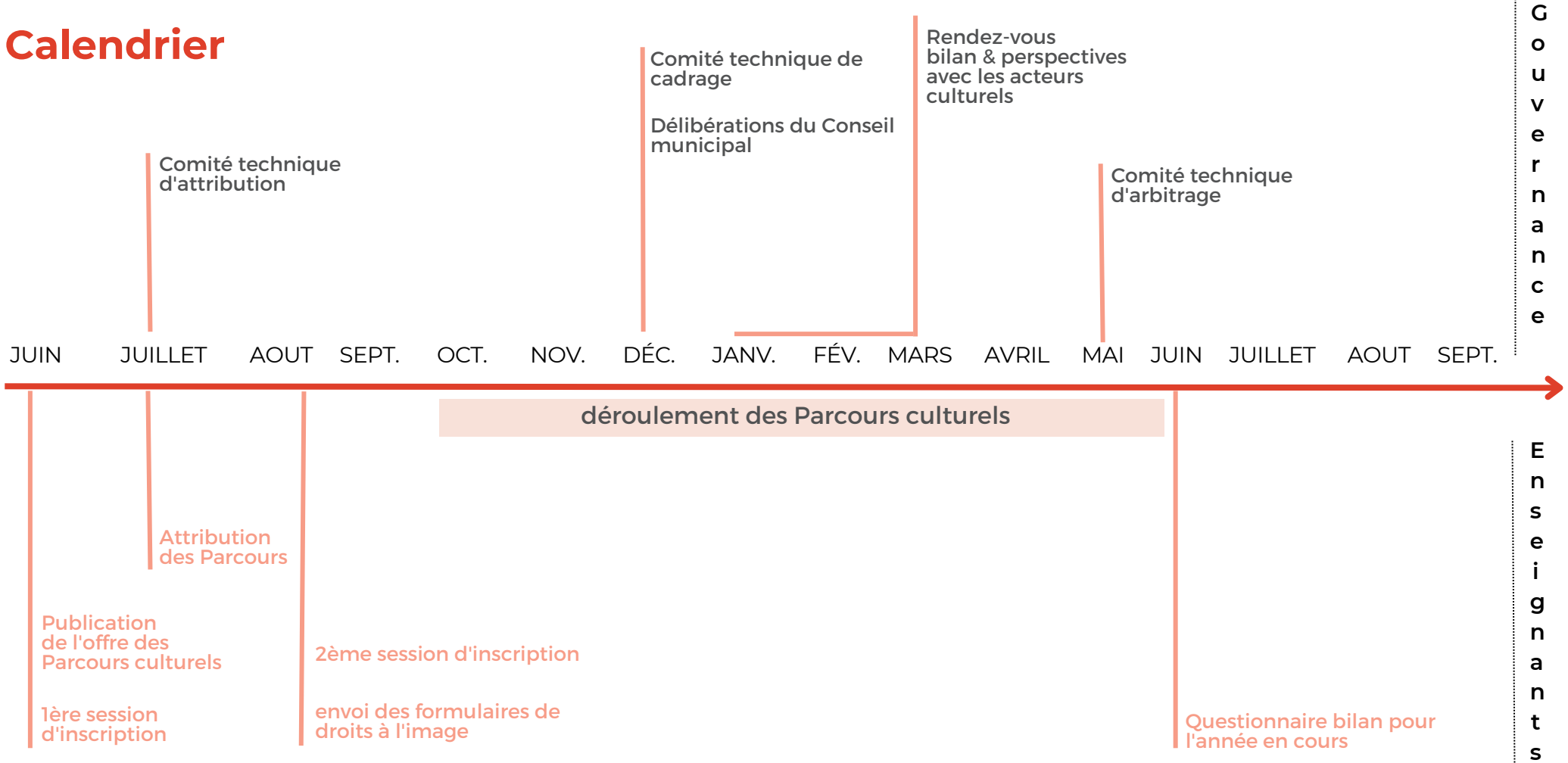
Enseignant·e·s

2023 - 2024

Plus d'informations :

parcours-culturels.besancon.fr

Calendrier

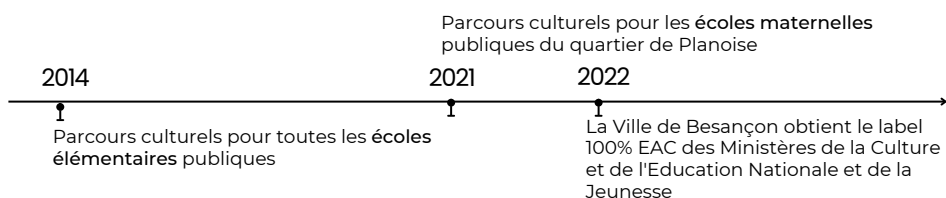


LÉGENDE

Comité technique : composé de représentants de la Ville de Besançon, de la DSDEN du Doubs et de la DRAC Bourgogne Franche-Comté.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Dans le cadre du développement des activités artistiques et culturelles en milieu scolaire, la Ville de Besançon, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Doubs, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Bourgogne Franche-Comté et les principaux acteurs culturels du territoire bisontin ont élaboré, à l'attention des classes des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville, un dispositif d'éducation artistique et culturelle à l'école : les **Parcours culturels**.



Le Label 100% EAC : enjeu de structuration généralisée de l'EAC pour le territoire bisontin

Définie dans la circulaire interministérielle du Ministère de la Culture et du Ministère de l'Éducation Nationale de mai 2013, l'Éducation Artistique et Culturelle repose sur **trois piliers** :

- l'acquisition de connaissances,
- la rencontre avec les œuvres, les lieux et les professionnels des arts et de la culture,
- la découverte sensible et la pratique artistique.

Les Parcours culturels à Besançon : un dispositif complet, généralisable et reproductible

Les 3 piliers de l'EAC, le lien écoles-parents, et la transmission de connaissances des acteurs culturels aux enseignants sont constitutifs du dispositif Parcours culturels. Ce projet, inclus dans le projet éducatif de Besançon, s'appuie sur les principaux acteurs culturels du territoire bisontin.



Site internet

Publication de l'offre sur >> parcours-culturels.besancon.fr.

Thématiques



Les Parcours culturels sont ouverts à toutes les classes des écoles publiques bisontines, dont les classes ULIS et CLEX.

Pour les classes maternelles, à titre expérimental, les Parcours culturels sont ouverts aux classes de moyenne et grande section du quartier de Planoise, labellisé Cités éducatives.

Étapes des Parcours culturels

Depuis 2022-2023, un temps de "médiation formation" en présentiel d'une durée de 2h a été mis en place en introduction aux Parcours culturels.

Une réunion de présentation coordination organisée par l'acteur culturel est proposée aux enseignant-es en amont du début du Parcours culturel dont les modalités sont laissées à la discrétion de l'acteur culturel.

Classes élémentaires

ETAPES 1 À 7 (maximum) : En classe et/ou dans un lieu culturel, l'acteur culturel intervient auprès de la classe selon le projet défini. La présentation des productions d'élèves et/ou la participation des parents aux étapes du parcours sont à co-construire entre les enseignant-es et les acteurs culturels.

Classes maternelles

ETAPE 1 : À la médiathèque Nelson Mandela, mon Parcours rencontre les livres.

ETAPES 2 à 5 : En classe et/ou dans un lieu culturel, l'acteur culturel intervient auprès de la classe selon le projet défini. La participation des parents est à co-construire entre les enseignant-es et les acteurs culturels, tout comme la présentation des productions des élèves.

PLATEFORME D'INSCRIPTION

Principe : 1 Parcours culturel par classe élémentaire ou maternelle.

La formulation des vœux :

L'inscription est nominative et chaque enseignant-e devra donc veiller à se munir de ses codes d'accès avant de se rendre sur la base de données.

Pour les classes maternelles et élémentaires : lors de l'inscription, trois vœux de Parcours sont à enregistrer dans des thématiques différentes.

Le commentaire de chaque vœu :

Le commentaire de chaque vœu exprimé est **essentiel, permettant, lors de l'attribution, de répondre au mieux aux projets de classe ou d'école, ou entre classes.**

Pour les classes maternelles : l'enseignant-e renseigne la saison qu'il souhaite pour les Parcours proposés sur plusieurs saisons.

Les spécificités de la classe doivent être également notées dans cet espace (voyage de classes, enfants en inclusion, proportion entre différents niveaux, regroupement entre enseignant-e-s et/ou futur changement d'école, etc.).

>> gece.grandbesancon.fr



Codes d'accès (identifiant et mot de passe) attribués par la Direction des Systèmes Informatiques. Il s'agit des mêmes codes qu'utilisés lors de l'ouverture de votre session informatique.

La Direction Action Culturelle peut refaire le lien avec la Direction des Systèmes Informatiques mais avec un délai de traitement.

Inscriptions en juin (1er session) ou fin août début septembre (2ème session) pour l'année scolaire suivante.

ÉTAPE "MEDIATION FORMATION"

Définition :

L'étape "**médiation - formation**" : temps uniquement en présentiel d'une durée de 2h organisé par les acteurs culturels à destination des enseignant-e-s. Ce temps essentiel permet aux enseignant-e-s de s'approprier le Parcours en expérimentant une pratique artistique ou en acquérant des connaissances quant à un aspect plus technique du Parcours (enregistrement, technique d'écriture...).

La réunion de présentation coordination : rencontre entre l'acteur culturel et les enseignant-e-s permettant de partager les attentes et spécificités des classes et d'introduire le parcours pour faciliter ses liens avec le programme scolaire. Ce temps permet de partager les questionnements des enseignant-e-s, et de l'acteur culturel, de planifier les étapes du Parcours. Il pourra être dispensé en visio ou en présentiel : soit l'acteur culturel adjoint une heure au temps de "médiation - formation" pour traiter de cette partie coordination, soit il le distingue du temps "médiation formation" en le programmant à un autre moment.

Temps de "médiation formation" à différencier du Temps de présentation

Objectifs :

L'étape "médiation formation" permet de :

- assurer la bonne gestion et co-construction de la réalisation des Parcours culturels
- acquérir des connaissances dans les disciplines artistiques abordées lors du Parcours ;
- traverser les différentes étapes du Parcours grâce aux ateliers de pratique artistique ;
- se mettre à la place de l'enfant qui réalise le Parcours ;
- obtenir des clés pour faire vivre le Parcours dans la classe en dehors des étapes prévues.

Etape pour les écoles maternelles

ÉTAPE AVEC LA MÉDIATHÈQUE NELSON MANDELA

Les classes sont accueillies en début de chaque saison sur rendez-vous fixé avec les enseignant-e-s selon le calendrier suivant :

Automne	Hiver	Printemps
Entre le 25 sept. et le 20 oct. 2023	Entre le 8 janv. et le 2 février 2024	Entre le 25 mars et le 12 avril 2024

L'accueil de la classe se déroule autour des différents temps :

- visite de l'espace jeunesse, s'il s'agit pour la classe de la première visite de l'année scolaire ;
- découverte du classement des albums et des documentaires ;
- emprunt de livres pour la classe ;
- découverte de la malle thématique ;
- histoires en lien avec le thème du Parcours culturel choisi.

La classe repart à l'école avec :

1) les livres choisis par les enfants pour le fonds de classe à rendre deux mois après l'emprunt par l'enseignant-e ou par la classe si une seconde visite est programmée dans ces délais ;

2) la malle thématique dont les ouvrages documentaires et fictions permettront à l'enseignant de préparer ses séances prévues selon le thème du parcours. Les malles (L : 40 cm, l : 24 cm, H : 30 cm) sont à rendre complètes à la médiathèque selon le calendrier suivant :

Automne	Hiver	Printemps
Entre le 4 et le 15 déc. 2023	Entre le 25 mars et le 5 avril 2024	Entre le 24 juin et le 5 juill. 2024



Renseignements complémentaires
 bib.mandela@besancon.com | 03 81 87 82 05

Pour les écoles maternelles et élémentaires

ATELIER CANOPÉ 25 - BESANÇON

Sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, "Réseau Canopé" est le centre de création et d'accompagnement pédagogiques de la communauté éducative, et notamment des enseignants du 1er et du 2nd degrés. Il édite des ressources pédagogiques transmédias et conjugue innovation et pédagogie pour faire entrer l'École dans l'ère du numérique.

Concernant les Parcours culturels, l'atelier Canopé 25 a développé une centralisation des ressources disponibles pour chaque Parcours culturel. Les enseignant-e-s peuvent s'appropriier les propositions et les compléter par des apports personnels ou à partir des ressources documentaires qui leur sont fournies par les acteurs culturels, le réseau de création et d'accompagnement pédagogique Canopé. Ils peuvent également explorer, sur cette trame, d'autres pistes de leur choix, avec le concours des conseillers pédagogiques.

Toute l'année, l'équipe de l'Atelier Canopé conseille les enseignants sur leurs projets et dans l'élaboration de scénarios pédagogiques, intégrant notamment le numérique éducatif (formation, mise à disposition de matériel, etc.).



Plus d'infos

contact.atelier25@reseau-canope.fr | 03 81 25 02 50
www.reseau-canope.fr/academie-de-besancon/atelier-canope-25-besancon/parcours-culturels-de-la-ville-de-besancon.html

TRANSPORTS

Les déplacements de classes se font prioritairement à pied, lorsque la distance le permet.

Pour les autres modes de transport, la Direction Action Culturelle prend intégralement en charge les déplacements lors des étapes à l'extérieur des écoles, par le biais :

des transports en commun pour les destinations desservies :

Des cartes de voyages sont à récupérer dès le mois d'octobre par les Ecoles auprès du secrétariat de la Direction Action Culturelle (2 rue Mégevand - Entrée B, 2ème étage, bureau 122).

des transports spécifiques pour certains lieux ou classes identifiés :

La demande s'effectue par l'école, au moins 4 semaines avant le déplacement, via un formulaire envoyé par mail au transporteur.

Après acceptation du transporteur, la Direction Action Culturelle se charge d'adresser une confirmation par mail à l'école.

La **ponctualité** facilite le bon déroulement des étapes dans les lieux culturels. Les temps de trajets sont donc à prendre en compte afin d'**arriver à l'heure** aux différentes étapes se déroulant à l'extérieur de l'école.

Pour les déplacements des Parcours Culturels, votre contact unique est la Direction Action Culturelle. Il n'est donc pas nécessaire de s'adresser à la Direction Éducation.

DROITS À L'IMAGE ET ASSOCIÉS

Lors des étapes des Parcours culturels, des photographies, des enregistrements de la voix ou des vidéos sont réalisés.

Pour permettre la diffusion de ces traces, et des productions des élèves, **l'accord des représentants légaux des élèves est obligatoire. Un formulaire d'autorisation sera à distribuer à la rentrée scolaire aux élèves.**

Conformément à la législation en vigueur, les captations et les diffusions devront respecter les accords obtenus, relatif aux droits à l'image, le formulaire concernant l'acteur culturel, la Ville de Besançon et la DSDEN.

Une actualité par mois est publiée sur le site web : <https://parcours-culturels.besancon.fr/>

L'enseignant-e s'engage à transmettre aux acteurs culturels organisateurs de leur Parcours les formulaires d'autorisations de droits à l'image remplis et signés.

Les acteurs culturels se chargeront de le transmettre par courrier au secrétariat de la Direction Action Culturelle (DAC), qui se chargera de les conserver et les numériser.

Direction

Action Culturelle

Écoles

par courrier interne
envoi des formulaires
d'autorisation

l'acteur culturel
les transmet à la
Direction Action
Culturelle par
courrier

Les parents
remplissent les
autorisations

Acteur culturel

Les enseignants les récupèrent
et les remettent en main propre
au plus tard à l'étape 1 du parcours

CONTACTS

Ville de Besançon

Sandrine David Adoir

Cheffe du service Publics et Pratiques Artistiques

Valérie Chauveau-Moutenet

Assistante à la Direction Action Culturelle

Apolline Gasse : 03.81.87.89.98

Apprentie chargée de l'Education Artistique et Culturelle

Nous vous recommandons vivement d'utiliser uniquement l'adresse mail parcoursculturels@grandbesancon.fr pour toutes vos questions concernant les Parcours Culturels ou de contacter le secrétariat de la Direction Action Culturelle au 03.81.87.83.26

DSDEN du Doubs

Jean-Paul Jorrot : jean-paul.jorrot@ac-besancon.fr

Conseiller pédagogique départemental en arts visuels

DRAC Bourgogne Franche-Comté

Patrick Demange : patrick.demange@culture.gouv.fr

Conseiller action culturelle et territoriale